

Burundi : Des ONG's féminines saluent leur implication dans le processus de paix

@rib News, 30/06/2018 Source Xinhua Burundi : les femmes "satisfaites du pas franchi" dans la mise en oeuvre de la Résolution 1325 de l'ONU Les femmes burundaises regroupées dans diverses organisations de la société civile sont "satisfaites du pas franchi" par leur pays dans la mise en oeuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (ONU), a déclaré samedi Mme Mairie Kinyabuku, membre du Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi (CAFEB).

Au cours d'une interview accordée à Xinhua, Mme Kinyabuku, aussi membre de la Plateforme des Femmes pour la Paix et la Sécurité (PFPS) au Burundi, s'exprimait au lendemain de l'organisation à Bujumbura d'un atelier de vulgarisation auprès des médias avec l'appui d'ONU-Femmes, de l'agenda commun des femmes burundaises dans le processus de consolidation de la paix, communément appelé "Agenda Femme, Paix et Sécurité" (FPS). Adopté l'unanimité le 31 octobre 2000 par le Conseil de Sécurité, cette résolution impose notamment aux différentes parties en conflit de respecter le droit des femmes et de soutenir leur participation aux négociations de paix et à la reconstruction post-conflit. "Il y a un très grand pas dans le processus de paix dans le pays grâce aux actions menées par les associations féminines burundaises via notamment des plaidoyers sur l'égalité du genre ; car, cette résolution s'est inspirée notamment des actions des femmes burundaises qui venaient de participer aux négociations interburundaises d'Arusha", a-t-elle précisé. L'Agenda FPS, validé le 10 février 2017 selon l'esprit de la Résolution onusienne 1325, s'appuie sur les quatre piliers ci-après : la participation, la prévention, la protection et le relèvement communautaire des femmes burundaises. Parmi les revendications satisfaites en faveur des femmes burundaises dans l'esprit du prescrit de la Résolution 1325 et ce par rapport au pilier de la participation, Mme Kinyabuku a cité notamment l'inclusion dans la constitution burundaise un quota de 30% de femmes et la baisse des pourcentages exigés aux filles au cours des concours d'admission à l'école secondaire. Malgré ces acquis sur la promotion des droits des femmes au Burundi, Mme Kinyabuku a indiqué que les défis ad hoc sont encore nombreux. "En effet, il subsiste encore des barrières culturelles et coutumières héritées de la tradition burundaise. Ici il s'agit de garder l'esprit que dans le Burundi ancien consacrait une forte domination du genre masculin aux dépens du genre féminin ; une situation qui garde des séquelles dans le Burundi contemporain", a-t-elle souligné. C'est pourquoi, a-t-elle expliqué, dans le plaidoyer mené aujourd'hui pour l'égalité des genres au Burundi pour promouvoir la démocratie, les femmes burundaises rencontrent "beaucoup de résistances".

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});